

Mettre à disposition le registre public d'accessibilité

o Établissement touristiques concernés

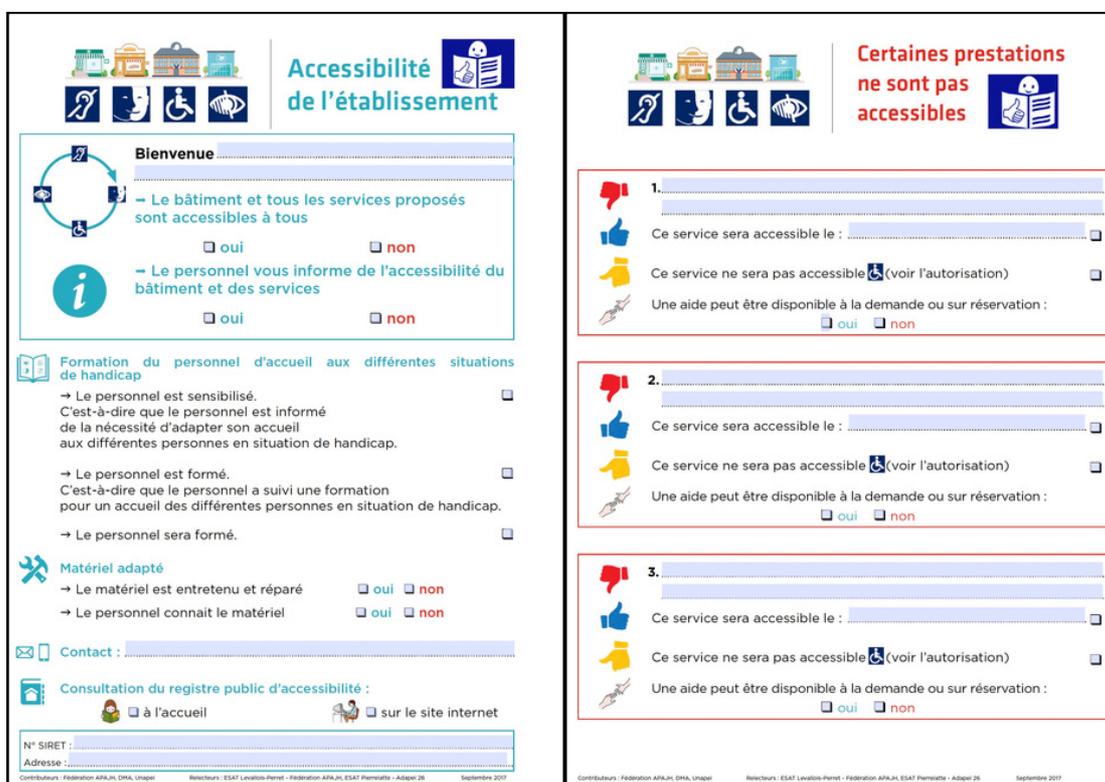
Tous les équipements et sites touristiques classés Etablissements Recevant du Public (ERP).

o Explicatif

Depuis le 22 octobre 2017, tous les ERP doivent mettre à disposition leur registre public d'accessibilité.

Il s'agit d'un livret qui rassemble tous les éléments relatifs à la mise en accessibilité d'un établissement recevant du public. Il doit être consultable à l'accueil de l'établissement et/ou consultable sur le site internet.

La fiche de synthèse du registre ci-dessous, est accessible à tous car pré-rédigée en FALC (Facile A Lire et à Comprendre).



Accessibilité de l'établissement

Bienvenue

→ Le bâtiment et tous les services proposés sont accessibles à tous

oui non

→ Le personnel vous informe de l'accessibilité du bâtiment et des services

oui non

Formation du personnel d'accueil aux différentes situations de handicap

→ Le personnel est sensibilisé. C'est-à-dire que le personnel est informé de la nécessité d'adapter son accueil aux différentes personnes en situation de handicap.

→ Le personnel est formé. C'est-à-dire que le personnel a suivi une formation pour un accueil des différentes personnes en situation de handicap.

→ Le personnel sera formé.

Matériel adapté

→ Le matériel est entretenu et réparé oui non

→ Le personnel connaît le matériel oui non

Contact :

Consultation du registre public d'accessibilité :

à l'accueil sur le site internet

N° SIRET :

Adresse :

Certaines prestations ne sont pas accessibles

1.

Ce service sera accessible le :

Ce service ne sera pas accessible (voir l'autorisation)

Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation : oui non

2.

Ce service sera accessible le :

Ce service ne sera pas accessible (voir l'autorisation)

Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation : oui non

3.

Ce service sera accessible le :

Ce service ne sera pas accessible (voir l'autorisation)

Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation : oui non

Contributeurs : Fédération APAJH, DMA, Unapei Relacteurs : ESAT Lavallois-Perret - Fédération APAJH, ESAT Plemalle - Adapei 26 Septembre 2017

Mettre à disposition le registre public d'accessibilité



1. Que doit contenir le registre public d'accessibilité ?

Les éléments que le registre doit contenir varient selon la situation de l'ERP :

- Une présentation de toutes les prestations proposées
- L'attestation d'accessibilité de l'établissement
- L'attestation de formation ou sensibilisation du personnel à l'accueil du public
- Les modalités de maintenance et d'utilisation des équipements d'accessibilité (ascenseur, boucle à induction magnétique, audioguide etc.)

2. A qui et à quoi sert ce registre ?

- Pour les personnes en situation de handicap, il permet d'obtenir facilement et rapidement toutes les informations concernant l'accessibilité des services offerts par l'établissement.
- Pour le personnel d'accueil, il constitue un guide pour recevoir dans les meilleures conditions tous les visiteurs.
- Pour le personnel administratif, il sert d'outil de suivi des travaux d'accessibilité, de la maintenance des équipements et des actions de formation du personnel en contact avec le public.

Pour accéder à l'ensemble des informations sur le registre public d'accessibilité, [cliquez ici](#).

○ Nos petits conseils

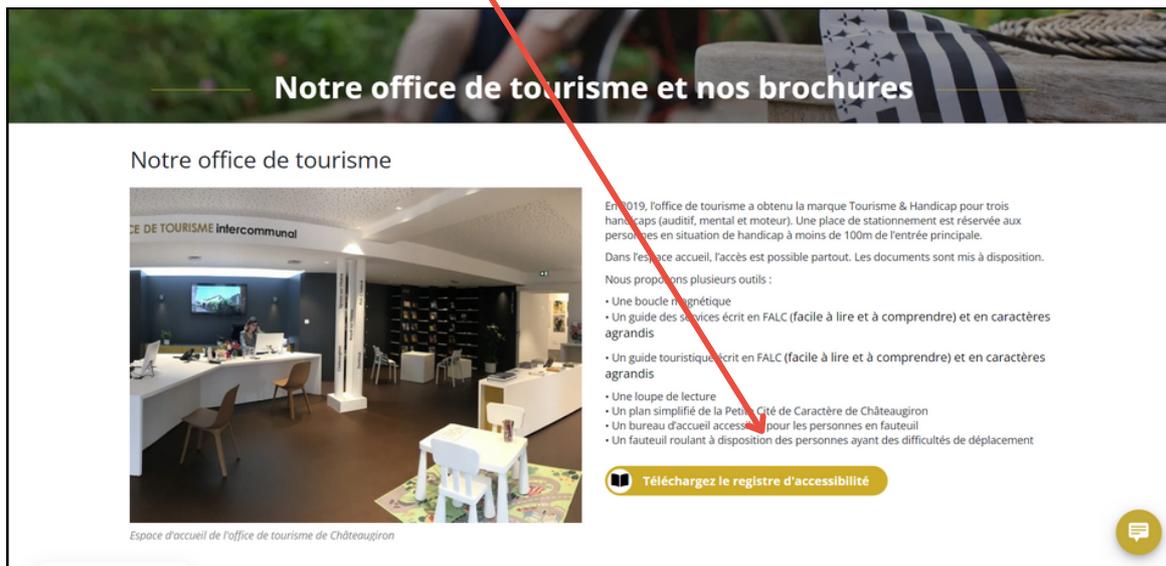
- Si vous ne l'avez pas rédigé et/ou mis à disposition, pensez à le faire et/ou à le mettre à jour.
- Vérifier le bon fonctionnement des équipements régulièrement.
- Sensibilisez les nouveaux collaborateurs.

Mettre à disposition le registre public d'accessibilité

o Exemple inspirant

L'office de tourisme de Chateaugiron a mis sur son site internet le registre public d'accessibilité.

Pour le consulter, [cliquez-ici](#).



Notre office de tourisme et nos brochures

Notre office de tourisme



Espace d'accueil de l'office de tourisme de Chateaugiron

En 2019, l'office de tourisme a obtenu la marque Tourisme & Handicap pour trois handicaps (auditif, mental et moteur). Une place de stationnement est réservée aux personnes en situation de handicap à moins de 100m de l'entrée principale.

Dans l'espace accueil, l'accès est possible partout. Les documents sont mis à disposition.

Nous proposons plusieurs outils :

- Une boucle magnétique
- Un guide des services écrit en FALC (facile à lire et à comprendre) et en caractères agrandis
- Un guide touristique écrit en FALC (facile à lire et à comprendre) et en caractères agrandis
- Une loupe de lecture
- Un plan simplifié de la Petite Cité de Caractère de Chateaugiron
- Un bureau d'accueil accessible pour les personnes en fauteuil
- Un fauteuil roulant à disposition des personnes ayant des difficultés de déplacement

 Téléchargez le registre d'accessibilité



Ille & Vilaine Tourisme vous accompagne dans vos démarches et vous propose :

- Un temps d'échange
- Un complément d'informations sur la réglementation
- De répondre à vos questions avec des conseils avisés



Votre contact à Ille & Vilaine Tourisme



Léa Capelle, Chargée de mission tourisme pour tous

Email : l.capelle@ille-et-vilaine-tourisme.bzh

Tél : 06 64 42 31 75